

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 22 JUILLET 2020**

**Ordre du jour :**

- \* Approbation du dernier Conseil Municipal
- \* Vote du Budget commune 2020
- \* Affaire DARNOND-BECCHIO – Convention avec l'avocat Maître Jimmy MATRAS
- \* Dépôts sauvages sur la voie publique – fixation des tarifs pour enlèvement et nettoyage
- \* Augmentation loyer micro crèche – au 15 août 2020
- \* Modification du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème Classe à 18H45 au lieu de 20.50 h
- \* Mise en sécurité piétonne dans la traversée du village – demande de subvention auprès du département en Complément – Réactualisation du prix
- Questions Diverses.

**Date de convocation :** 13 juillet 2020

**Présents :** Mmes-Mrs MONTAGNE Jean-Michel, ANDRE Patrick, BUSCHE Chantal, GAILLARD Jimmy, BERNE Williams, DELHOME Gabriel, ROCHE Mattieu, LIONNETON Eric, PANO Paola, TROSSEVIN Michèle, MERLE Angélique, BONNARDEL Cécile

**Pouvoir :** Mme LEGRAND Marielle à M. GAILLARD Jimmy

**Absents excusés :** M. PERRAULT Teddy, M. VENIER Jérôme

**La séance est ouverte à 19H10**

Secrétaire de séance : Paola PANO

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant les amendes de police.

Approbation du dernier compte rendu

**Vote du budget commune 2020**

Monsieur Williams BERNE, Adjoint aux finances, donne lecture du budget primitif 2020.

<b>COMMUNE :</b>	Section de Fonctionnement :	Dépenses	500 956.08 €	
		Recettes	500 956.08 €	
	Section d'Investissement	Dépenses		477 052.34 €
		Recettes		477 052.34 €

**Affaire DARNOND-BECCHIO – Maître Jimmy MATRAS**

M. le Maire fait part au conseil municipal que des contacts ont été pris avec Maître Jimmy MATRAS RETEX Avocats de valence pour l'affaire qu'oppose la commune avec M. DARNOND Guy et M. BECCHIO Michel.

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour assurer la défense dans l'affaire DARNOND-BECCHIO pour le compte de la commune.

La commune a reçu un recours gracieux du cabinet d'avocats CHAMPAUZAC recours présenté par M. DARNOND Guy et M. BECCHIO Michel.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

**ACCEPTE** de prendre conseil auprès de Maître Jimmy MATRAS pour l'affaire DARNOND-BECCHIO.

**DEMANDE** à Maître MATRAS d'assurer la défense de la commune auprès du Tribunal Administratif.

**AUTORISE** M. le Maire à défendre à l'instance pour le compte de la Commune, avec l'aide de Maître MATRAS.

**AUTORISE** M. le maire à régler les honoraires et signer la convention avec Maître MATRAS.

**DONNE** tout pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

### **Dépôts sauvages sur la voie publique – fixation des tarifs pour enlèvement et nettoyage.**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est fréquent et sur certains sites récurrents de constater la présence de dépôts sauvages de déchets sur les voies et espaces publics, en particulier aux abords des ilots de propreté.

Ce manque de civisme de la part de certaines personnes nuit à la propreté et à l'image de la commune, et nécessite des moyens importants et onéreux pour assurer l'enlèvement des déchets, leur évacuation vers la déchetterie et le nettoyage du site.

Considérant qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre dans les limites de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique,

Considérant que l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux ont un coût pour la commune,

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et de déchets au frais du responsable, lorsque celui-ci est identifié,

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Fixe** le tarif de l'enlèvement et du nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages à 135 € dès lors que le responsable est identifié,

**Dit** que cette mesure prendra effet le 01 août 2020

### **Augmentation loyer micro crèche – au 15 août 2020**

Monsieur le Maire propose l'augmentation du loyer de la micro crèche selon l'indice de référence des loyers, à compter du 15 août 2020.**Le Conseil municipal, après avoir délibéré :**

**DECIDE** d'augmenter le loyer, conformément à la variation de l'indice de référence des

loyers, ce qui représente : Une augmentation de 0.66 % - montant du loyer : 623 € (trimestre 1 869 €)

### **Modification du temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème Classe à 18H45 au lieu de 20H50.**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Il convient de modifier le temps de travail de l'adjoint technique principal de 2ème classe en lui octroyant 18H45 hebdomadaires annualisés au lieu de 20.50 h.

#### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

La modification du temps hebdomadaire de l'adjoint technique principal de 2ème classe à 18H45 au lieu de 20h50 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Mise en sécurité piétonne dans la traversée du village – demande de subvention auprès du département en complément – Réactualisation du prix**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 juin 2018 concernant la demande de subvention cantonale auprès du département au sujet de la mise en sécurité piétonne dans la traversée du village de Crozes Hermitage.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire qu'une réactualisation du prix soit effectuée.

Afin de pouvoir réaliser l'aménagement d'un cheminement doux pour la mobilité et la mise en sécurité des piétons dans la traversée du village, la commune décide de solliciter le département

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DONNE** son accord pour la réactualisation du prix

**APPROUVE** la nouvelle demande de subvention auprès du département

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, notamment la demande de subvention

**PRECISE** que la nouvelle estimation prévisionnelle est de 424 566 € HT.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME DANS LE CADRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE DEPARTEMENTALES**

La Commune souhaite améliorer la sécurité dans le village et a inscrit les crédits nécessaires à leur réalisation au budget primitif 2020.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du produit des amendes de police départementales.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

Appelé à délibérer,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

**Questions diverses :**

- Nids de poule importants sur la route des belvédères des Méjeans : route des bruclas ( A voir avec ARCHE AGGLO pour l'entretien)
- Réseau des lignes téléphoniques au quartier des Méjeans

**La séance est levée à 20h35**

**Le Maire,  
Jean-Michel MONTAGNE**